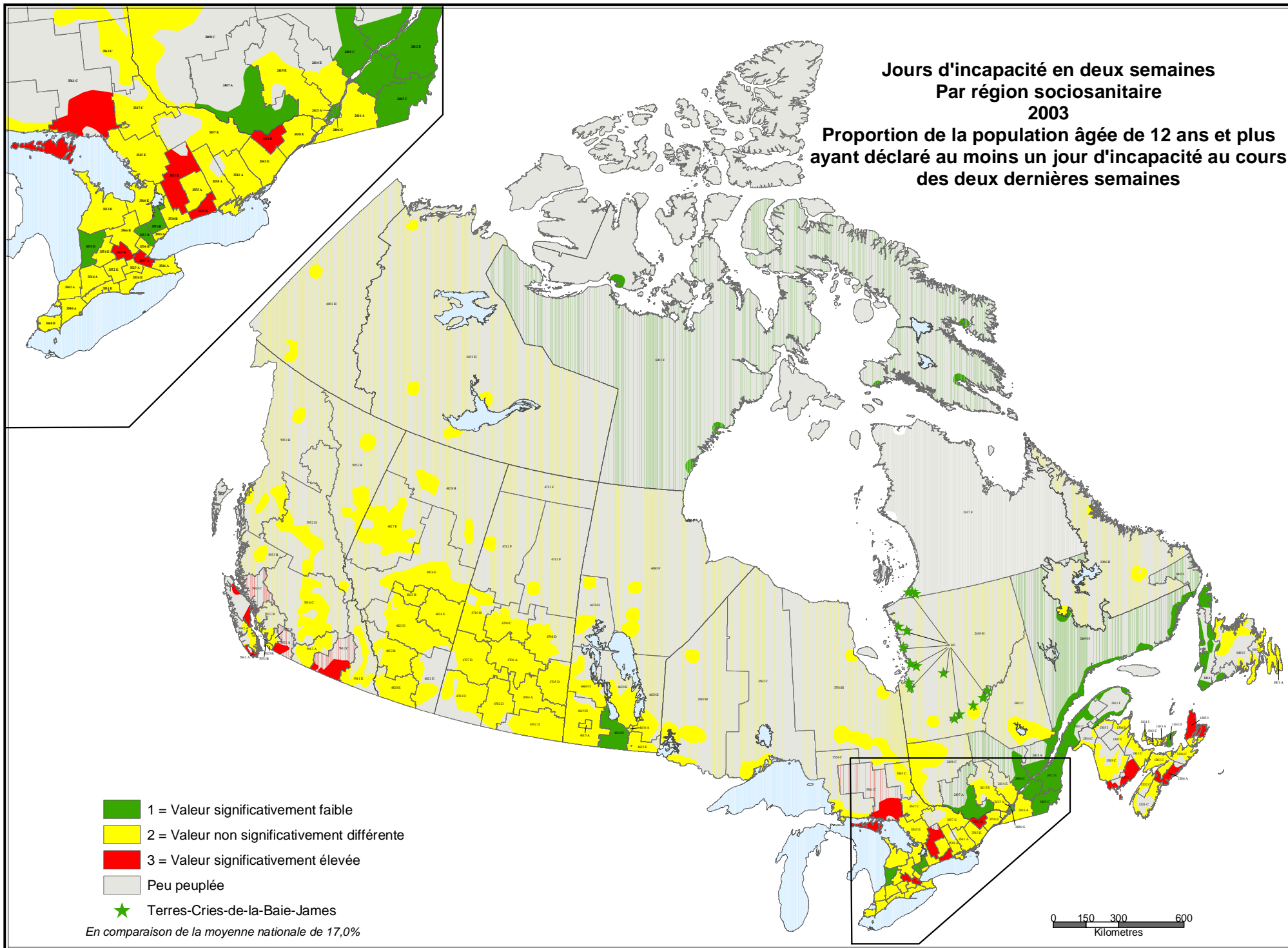


**Jours d'incapacité en deux semaines
Par région sociosanitaire
2003**
Proportion de la population âgée de 12 ans et plus
ayant déclaré au moins un jour d'incapacité au cours
des deux dernières semaines



À propos des cartes

Écoumène

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées ou utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumène, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.). Ici, on utilise l'écoumène national de population du Recensement de 2001. L'écoumène national de population comprend les îlots dont la densité de population est d'au moins 0,4 habitant au kilomètre carré (soit environ un habitant au mille carré). Afin d'assurer une meilleure visibilité sur les cartes thématiques à petite échelle, les limites détaillées de l'écoumène sont généralisées manuellement, et les petites zones de représentation d'écoumène qui ne sont pas contiguës sont agrégées.

On s'est servi de l'écoumène pour présenter les données reliées sur la santé afin de mettre l'accent sur les régions les plus peuplées du Canada.

Bien que l'écoumène national soit conçu pour présenter des données produites au niveau de la division de recensement, on l'utilise ici pour représenter cartographiquement les données sur les régions sociosanitaires. L'étoile qui marque les données présentées pour la *Région des Terres-Crie-de-la-Baie-James* du Québec indique que l'écoumène ne permet pas de faire la distinction entre les collectivités de cette région sociosanitaire et celles des régions sociosanitaires environnantes de la *Région du Nord-du-Québec* et de la *Région du Nunavik*.

Régions sociosanitaires

Les gouvernements provinciaux définissent les régions sociosanitaires comme étant les secteurs de responsabilité des conseils régionaux de santé (c.-à-d. établis par la loi) ou des régions qui intéressent les autorités en matière de santé.

Afin de comparer des régions dont les caractéristiques socioéconomiques sont similaires, les régions sociosanitaires ont été agrégées en « groupes de régions homologues » selon une méthode statistique objective. On a créé ainsi 9 groupes de régions homologues comptant de 3 à 25 régions sociosanitaires pouvant être situées dans des provinces différentes.

Un code à 4 chiffres a été attribué à chaque région sociosanitaire. Un code à une lettre allant de A à I a été attribué à chaque groupe de régions homologues. Pour cette série de cartes, le code alphabétique du groupe de régions homologues a été ajouté au code de la région sociosanitaire. Pour plus de renseignements sur les régions sociosanitaires et les groupes de régions homologues, consulter la section « Régions sociosanitaires » dans la publication.

Niveau de signification

Afin de déterminer si les données sont significativement supérieures ou inférieures à la moyenne nationale, on a vérifié la signification statistique au niveau de confiance de 95 %.